



## PROCES VERBAL

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric AUDIBERT, Maire.

Présents : Mmes et Mrs, Alfred FURLIN, Jacqueline ROLFE, Pierre BONNET, Laurent REMY, Sabine NAEL, Jean-Marc DUBUC, Aude HEZARD, Eric AUDIBERT, Jacqueline HOUSSARD, Jean Pierre MADONIA, Jean Marc DUBUC, Patrice BURLANDO,

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) représenté(s) : Lucienne QUINANZONI (procuration donnée à Madame Jacqueline HOUSSARD), Frédérique ROUSTANG (procuration donnée à Monsieur Laurent REMY), Madame Agnès FELIX (procuration donnée à Monsieur Eric AUDIBERT).

Madame Sabine NAEL a été nommée secrétaire

1. Compte rendu des décisions du Maire
2. Compte rendu des Commissions Communales

#### URBANISME

3. Autorisation de dépôt d'un permis de construire pour la construction des vestiaires du tennis.

#### INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

4. Composition de l'organe délibérant de la future communauté d'agglomération
5. Modification de statuts de la communauté de communes du Comté de Provence
6. Mise à disposition des biens au SYMIELECVAR suite au transfert de la compétence optionnelle 8 « Maintenance de l'éclairage public ».

#### FINANCES LOCALES

7. Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau.
8. Renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la caisse d'allocations familiales du Var.
9. Mise en place d'une facturation intermédiaire pour le service de l'eau et de l'assainissement.
10. Décision modificative n° 1 ; Budget général.
11. Informations diverses.
12. Questions diverses.



## ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant les élus qui ont pris part aux virades de l'espoir.

### Procès-Verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire demande la prise en compte d'erreurs de frappe sur le PV de la séance précédente et soumet au vote ce dernier.

Adopté à la majorité (13 pour, 1 abstention).

### 1. Compte rendu des décisions du Maire

- 2016/14 : Attribution du marché de fourniture et pose d'une passerelle piétonne traversant l'Argens à la société Arbre et Aventure pour un montant de 42 400 € HT.
- 2016/15 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de VRD dans le cadre de la desserte de 5 lots à construire, quartier le Pigeonnier, à la société ECVRA INFRA pour un taux de 7% du montant HT des travaux soit 3 150 € HT.

### 2. Compte rendu des commissions communales

#### Commission urbanisme

Madame Roustang fait part de l'avancement de l'étude de cœur de village : Une présentation du projet par le maître d'œuvre a eu lieu mi-septembre. La problématique principale reste la gestion des eaux pluviales dont la solution présentée demeure peu satisfaisante avec un hypothétique rejet de 330 l/s dans le canal d'arrosage et un coût d'équipement élevé (pompes de relevage estimées à 96 000 € HT). La mission a été suspendue afin d'arrêter les délais en vue d'étudier une solution alternative qui consisterait, comme Monsieur le Maire l'explique, à créer une canalisation d'évacuation vers les fossés de la route départementale.

Madame Roustang fait part qu'une révision du PLU est envisagée en raison des besoins de mise en conformité du PLU avec les lois décrétées ces dernières années (ALUR notamment) et les documents de planification supra communaux (PLH, SCoT..).

Une réunion de la commission conjointe avec la commission environnement a eu lieu pour définir un plan d'action sur la réglementation de la publicité extérieure. Il y a été proposé de ne pas s'engager vers un règlement local de publicité encore plus contraignant que la réglementation nationale. Il est toutefois proposé d'agir pour le soutien des commerces locaux en mettant en place d'une signalétique par Totems. Il est envisagé de faire une réunion d'information aux commerçants courant décembre.

#### Commission communication

Une réunion de la commission a eu lieu pour faire le bilan des manifestations estivales. Le vide grenier a été réussi malgré une baisse du nombre de vendeurs. La commission envisage de mettre en place une animation musicale pour l'année prochaine durant l'événement.

La journée des associations s'est bien déroulée malgré l'orage. La visite du village n'a pu avoir eu lieu, mais il est proposé de reconduire l'opération l'année prochaine.

La commission propose de faire le 20 novembre prochain une bourse aux jouets sur le stade.

Pour le téléthon, début décembre, un message a été envoyé aux associations pour réaliser une projection de film et leur demander une participation pour participer à la couverture des frais.

Le bulletin municipal et des manifestations est en cours de rédaction avec demande aux associations de donner leur programmation jusqu'à fin mars. Une distribution devra être réalisée fin novembre.

La prochaine réunion aura lieu le 06 octobre pour finaliser le magazine.



Le SIVAAD a envoyé son rapport d'activité 2015 : 44 adhérents pour 208 000 habitants environ. Montant total des achats : 8.4 millions d'€ avec 75 % des fournisseurs dans le Var et 15 % dans la Région.

Madame Roustang part de la séance et donne pouvoir à Monsieur Remy à 18h55.

### **Commission environnement**

Laurent Remy relate avoir rencontré un représentant ce matin pour avoir un devis et une proposition technique sur la signalétique commerciale évoquée par Madame Roustang. Une réunion a été provoquée avec la commission scolaire pour réfléchir à la gestion des déchets au sein de l'école.

Monsieur Remy confirme la livraison des sapins de Noël avec installation par les services techniques qui mettront également en place les dispositifs lumineux. Le vendredi 7 octobre, Monsieur Remy et Monsieur Madonia reprogrammeront les tournées pour les OLD.

### **Commission Travaux**

La commission travaux a travaillé sur le dépôt de permis pour les vestiaires du tennis qui fait l'objet d'une délibération ce soir. La commission a réalisé l'ouverture des plis et l'analyse des offres sur l'opération de maîtrise d'œuvre pour la viabilisation de 5 lots à bâtir au quartier le pigeonier, qui a fait l'objet de la décision présentée par Monsieur le Maire ce soir.

#### **3. Autorisation de dépôt d'un permis de construire pour les vestiaires du tennis**

Monsieur le Maire précise que la commune a voté dans son budget primitif 2016 la construction de vestiaires pour les courts de tennis. Il s'agit ainsi d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un permis de construire pour permettre la réalisation de cette opération.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **4. Composition de l'organe délibérant de la future communauté d'agglomération**

Monsieur le Maire expose qu'il existe une composition de l'organe délibérant de droit commun avec 52 sièges pour les 28 communes constituant les 3 communautés de communes qui fusionneront. La CC Comté de Provence disposerait de 24 sièges, la CC Sainte Baume Mont Aurélien de 17 et la CC Val d'Issole de 11 sièges.

Les communautés proposent de conserver le nombre de sièges à 52 mais la CC du Comté de Provence perdrait un siège (commune de Tourves) au profit de la CC Sainte Baume Mont Aurélien (commune de Saint Maximin). Quant à la CCVI le nombre de siège attribué demeure à 11. La commune de Montfort sur Argens dispose actuellement de deux sièges et passera à un seul représentant.

Madame Houssard demande qui représentera la commune ?

Monsieur le Maire répond qu'il se portera candidat.

Madame Rolfe demande si le représentant de la commune aura un suppléant ?

Monsieur le Maire répond que non et qu'en cas d'absence il sera nécessaire de donner procuration à un autre conseiller.

Madame Houssard demande si la parité est assurée au sein du futur conseil communautaire ?

Monsieur le Maire répond que plusieurs communes n'ayant qu'un représentant, cela reste demeure incertain.

Monsieur le Maire propose de se prononcer sur la répartition telle que présentée.



<b>REPARTITION DES 52 SIEGES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION</b>			
	Nom de la Commune	Nombre de sièges actuels	Répartition des sièges proposée
<b>Comté de Provence</b>	Brignoles	16	9
	Camps la Source	2	1
	Carcès	4	2
	Chateauvert	1	1
	Correns	2	1
	Cotignac	3	1
	Entrecasteaux	2	1
	La Celle	2	1
	Le Val	5	2
	Montforts sur Argens	2	1
	Tourves	5	2
	Vins sur Caramy	2	1
	<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>23</b>
<b>Sainte Baume Mont Aurélien</b>	Bras	4	1
	Nans les Pins	6	2
	Ollières	1	1
	Plan d'Aups Ste Baume	3	1
	Pourcieux	2	1
	Pourrières	7	2
	Rougiers	3	1
	Saint Maximin La Ste Baume	17	9
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>18</b>	
<b>Val d'Issole</b>	Forcalqueiret	4	1
	Gareoult	9	3
	La Roquebrussanne	4	1
	Mazaugues	2	1
	Méounes les Montrieux	4	1
	Néoules	4	1
	Rocbaron	6	2
	Sainte Anastasie sur Issole	4	1
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>11</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>126</b>	<b>52</b>

Adopté à la majorité, 12 pour, 1 abstention (M Furlin), 1 contre (M Dubuc).

#### 5. Modification des statuts de la communauté de communes du Comté de Provence

Monsieur le Maire précise que la communauté de communes du Comté de Provence propose de modifier ses statuts en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations afin de définir plus précisément les compétences qu'elle exerce dans ce cadre ainsi que les compétences qu'elle pourra transférer au syndicat mixte de l'Argens .

Les précisions sur la compétence gestion intégrée des cours d'eau sont les suivantes :

- au titre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) :
  - la définition et la mise en œuvre de stratégies d'aménagement du bassin
  - l'entretien et l'aménagement des cours d'eau
  - la défense contre les inondations et contre la mer : système d'endiguement et aménagements hydrauliques



- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que les formations boisées riveraines
- au titre des missions relevant du domaine Hors-GEMAPI :
  - animation et portage du SAGE, du PAPI, du Contrat de Rivière et de la SLGRI
  - suivi quantitatif et qualitatif des eaux superficielles des cours d'eau.

La seconde proposition est de clarifier quelles sont les conditions de transfert de l'exercice de la compétence au Syndicat Mixte de l'Argens telle que suit :

Le principe de transfert ou délégation au Syndicat Mixte de l'Argens des missions relevant de la compétence obligatoire GEMAPI mais également des missions relevant des compétences supplémentaires (hors-GEMAPI) est conditionné à la reconnaissance préalable d'un intérêt commun au bassin qui repose sur l'appréciation de 5 critères :

- ▣ la sécurité des personnes
- ▣ la protection d'un bassin d'emploi
- ▣ la protection d'un espace agricole
- ▣ la restauration morphologique
- ▣ la solidarité de bassin versant

Les actions ne relevant pas de l'intérêt commun au bassin sont considérées comme relevant d'un intérêt local et donc de la compétence exclusive de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire propose de soumettre au vote de l'assemblée cette proposition.

**Adopté à l'unanimité.**

6. Mise à disposition des biens au SymielecVar suite au transfert de la compétence optionnelle 8 « Maintenance de l'éclairage public ».

Monsieur le Maire rappelle que la commune a transféré sa compétence de maintenance de l'éclairage public au SYMIELECVAR et que la procédure demande à ce que le patrimoine concerné soit mis à disposition du SYMIELECVAR. La valeur comptable des biens au moment du transfert a été évaluée à 70255.19 €. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un transfert d'actif qui est une opération non budgétaire.

**Adopté à l'unanimité.**

Monsieur Burlando rejoint la séance à 19h16.

7. Demande de subvention pour l'étude de faisabilité de réutilisation de l'eau traitée pour l'irrigation agricole

Monsieur le Maire rend compte que lors d'une rencontre avec la Société du Canal de Provence, il a été évoqué le projet de réutilisation des eaux en sortie de STEP pour l'irrigation agricole au vu de la bonne qualité des eaux en sortie de traitement et ainsi contribuer à l'optimisation de la ressource en eau en réutilisant l'eau qui a été prélevée dans la nappe pour l'alimentation du réseau d'eau potable. L'étude est estimée à 20 000 € HT.

On peut à ce jour candidater à l'appel à projet lancé par l'agence de l'eau RMC sur ce type d'opération et solliciter une subvention auprès de la communauté de communes au titre de ses compétences en matière de développement économique, de gestion des milieux aquatiques et de soutien à l'activité agricole.

L'étude permettra de définir s'il est envisageable d'irriguer les propriétés agricoles de la plaine de Carcès en même temps que la plaine de Montfort. Au vu de la réponse de financement, Monsieur le Maire demandera au conseil l'autorisation de lancer l'opération au vu du plan de financement qui aura été mis en place. Monsieur le Maire précise que les volumes d'eau mobilisables sont d'environ 55 000 m<sup>3</sup> / an.

**Adopté à l'unanimité.**



## 8. Renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la caisse d'allocations familiales du Var

Monsieur le Maire et Monsieur Burlando proposent au conseil municipal de renouveler le contrat enfance jeunesse avec la CAF pour une durée de 4 ans permettant de fixer un cadre et un contrat d'objectifs pour contribuer au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans. En contrepartie, la CAF s'engage à verser une aide financière annuelle sur la durée du contrat.

Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à signer la convention.

**Adopté à l'unanimité**

### DÉLIBÉRATION n° 2016/072

#### MISE EN PLACE D'UNE FACTURATION INTERMÉDIAIRE POUR LE SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre en place à compter de l'année 2017 une facture intermédiaire du service de l'eau et de l'assainissement afin de faciliter le paiement de la facture afférente à ce service qui est aujourd'hui recouvrée en une seule échéance. Cette facture intermédiaire sera calculée sur la base d'une estimation de consommation évaluée à 50 % de la facture de l'année précédente et sera mise en recouvrement au mois de mai.

Monsieur Madonia approuve cette proposition qui facilitera le paiement du service par les usagers.

Monsieur le Maire propose au conseil de mettre en place ce dispositif à compter de l'année de facturation 2016/2017. Cette action est réalisable depuis l'acquisition du dispositif de relevé DIOPTASE et de l'évolution du système informatique de facturation acheté en début d'année 2016.

**Adopté à l'unanimité**

### DÉLIBÉRATION n° 2016/073

#### DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur le Maire présente la décision modificative n° 1 du budget général, qui a fait l'objet d'une réunion de la commission des finances le 27 septembre dernier et qui vise à prendre en compte les recettes notifiées depuis le vote du budget primitif et à ajuster les crédits de paiement, notamment en section d'investissement, en fonction des opérations réalisées et de leur état d'avancement.

Cette décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes à 78 547,80 € et se décline comme suit :

**Adopté à la majorité (13 pour, 1 abstention M Madonia)**

FONCTIONNEMENT DEPENSES COMMUNE BP 2016				
DEPENSES	N°	libellé	BP 2016	DM 1 sept 2016
Chapitre	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	166 307,20	68 127,80
Compte	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	166 307,20	68 127,80
		<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRES</b>	<b>166 307,20</b>	<b>68 127,80 €</b>
		<b>TOTAUX</b>	<b>1 515 449,87</b>	<b>68 127,80 €</b>
COMMUNE FONCTIONNEMENT RECETTES BP 2016				
RECETTES	N°	libellé	BP 2016	DM 1 sept 2016
Chapitre	013	ATTENUATION DE CHARGES	4 000,00 €	4 000,00 €
Compte	6419	REBOURS, SUR REMUN. DU PERSONNEL (maladies)	4 000,00 €	4 000,00 €
Chapitre	73	IMPOTS ET TAXES	829 665,20	64 127,80
Compte	73111	CONTRIBUTIONS DIRECTES	611 484,00	
Compte	7321	ATTRIBUTION DE COMPENSATION TP COMM COMMUNES TP	27 651,00	4 108,00 €
Compte	7322	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	25 000,00	36 926,00 €
Compte	7325	FPIC	21 922,20	2 697,80 €
		<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>1 515 449,87</b>	<b>68 127,80 €</b>
		<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRES</b>	<b>0,00</b>	<b>- €</b>
		<b>TOTAUX</b>	<b>1 515 449,87</b>	<b>68 127,80 €</b>



COMMUNE INVESTISSEMENT BP 2016 DM 1

DEPENSES					RECETTES				
N° COMPTE	LIBELLE	RAR 2015	BP 2016	DM1 Sept 2016	N° COMPTE	LIBELLE	RAR 2015	BP 2016	DM 1
<b>101 - AMENAGEMENT HOTEL DE VILLE</b>									
205	Logiciels informatiques (demat + perisco) 1		7 838,00		1321	subvention logiciel de gestion		4 192,00	
2183	matériel informatique (1 port + 2 écrans) + 1 bureau 1		2 204,00	2 500,00					
21311	Travaux rénovation énergétiques HdVille 2				1321	DETR 2016			
	<b>TOTAL OPERATION 101</b>	<b>0,00</b>	<b>10 042,00</b>	<b>2 500,00</b>		<b>TOTAL OPERATION 101</b>	<b>0,00</b>	<b>4 192,00</b>	<b>0,00</b>
<b>102 - Aménageent maison de retraite</b>									
213xx	travaux mise aux normes			13 000,00					
	<b>TOTAL OPERATION 104</b>			<b>13 000,00</b>					
<b>125 - AMENAGEMENT CŒUR DE VILLAGE</b>									
2041	Mise en place borne recharge électrique 1		4 000,00		1321	DETR 2016			86 000,00
	<b>TOTAL OPERATION 106</b>	<b>0,00</b>	<b>588 720,00</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAL OPERATION 106</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>86 000,00</b>
<b>108 ECOLE</b>									
2183	vidéoprojecteurs + mobiliers accroissement effectifs			3 000,00					
	<b>TOTAL OPERATION 108</b>	<b>547,20</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>		<b>TOTAL OPERATION 108</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>109 - SERVICES TECHNIQUES</b>									
2158	désherbeur thermique			600,00					
	<b>TOTAL OPERATION 109</b>	<b>0,00</b>	<b>5 220,00</b>	<b>600,00</b>		<b>TOTAL OPERATION 109</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>119 - AMENAGEMENT LE PIGEONNIER</b>									
2031	Géomètre + déclaration préalable + bornage		3 400,00	2 000,00					
2153	Alimentation élec + FT 1		50 000,00	-15 000,00					
	<b>TOTAL OPERATION 119</b>	<b>0,00</b>	<b>53 400,00</b>	<b>-13 000,00</b>		<b>TOTAL OPERATION 119</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>120 - LOCAL STOCKAGE</b>									
2031	Etudes construction local de chasse		0,00	2 160,00					
	<b>TOTAL OPERATION 120</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>2 160,00</b>		<b>TOTAL OPERATION 119</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>OPFI- OPRATIONS FINANCIERES</b>									
					1641	EMPRUNT		645 291,47	-150 707,80
	<b>TOTAL OPERATION 000</b>	<b>0,00</b>	<b>191 211,59</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAL OPERATION 000</b>	<b>0,00</b>	<b>935 247,27</b>	<b>-150 707,80</b>
<b>ONA - OPERATIONS NON AFFECTEES</b>									
2031	Dépôt FC vestiaires tennis			2 160,00					
2138	construction vestiaires tennis 1		25 500,00		1321	réserve parlementaire (tennis)			7 000,00
	<b>TOTAL OPERATION 999</b>	<b>10 000,00</b>	<b>129 650,00</b>	<b>2 160,00</b>		<b>TOTAL OPERATION 999</b>	<b>55 733,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 000,00</b>
	<b>TOTAL OPERATION REELLES</b>	<b>27 017,60</b>	<b>1 142 276,87</b>	<b>10 420,00</b>		<b>TOTAL OPERATION REELLES</b>	<b>55 733,00</b>	<b>1 039 439,27</b>	<b>-57 707,80</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS</b>									
					021	VRT DU FONCT		166 307,20	68 127,80
	<b>TOTAL OPERATION ORDRES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAL OPERATION ORDRES</b>	<b>0,00</b>	<b>166 307,20</b>	<b>68 127,80</b>
	<b>TOTAUX</b>	<b>27 017,60</b>	<b>1 142 276,87</b>	<b>10 420,00</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>55 733,00</b>	<b>1 205 746,47</b>	<b>10 420,00</b>



**Le Maire,**

**Eric AUDIBERT**

**La Secrétaire de séance**

**Sabine NAEL**